

Bulletin communal

ELLEMELLE - OUFFET -WARZEE

- Rue du Village 3 – 4590 OUFFET
- commune@ouffet.be
- www.ouffet.be
- T : 086/36.61.36
- F : 086/36.73.79

Application
mobile



Novembre
2020

Lundi : 9h – 12h
Mardi : 9h – 12h
Mercredi : 9h – 12h et 13h – 16h
Jeudi : 9h – 12h
Vendredi : 9h – 12h
Samedi* : 10h – 12h

(* Permanences matière « population » uniquement)

Edito de la Bourgmestre

Chères Ouffetoises, chers Ouffetois,

J'aimerais pouvoir vous parler d'autre chose que de « mesures à respecter », de distanciations physiques ou de mises en garde. Je voudrais pouvoir vous demander de prendre soin de vous et des autres sans que ce soit une recommandation vitale pour certains. Cette crise sanitaire nous ébranle cependant encore et chamboule le semblant de calme et d'insouciance retrouvés pendant l'été.

C'est incontestable, cette période est incroyablement difficile à vivre. Ce virus est un adversaire capricieux et invisible. Il s'attaque à notre courage, à notre solidarité, au moins autant qu'à notre système immunitaire.

Nos armes à nous sont également impalpables, et pourtant si puissantes. L'optimisme, l'espoir, le courage et la persévérance, je les découvre chez chacun et chacune d'entre vous, au gré de mes déplacements dans la commune. Ouffet s'est adaptée pour continuer à vivre le plus normalement possible. Malgré les indispensables adaptations sanitaires, beaucoup ont fait preuve d'une remarquable inventivité pour poursuivre leurs activités et maintenir ce lien social qui fait le charme des villages de notre commune. Cet esprit, mélange de débrouillardise et de résistance, est un atout que nous devons plus que jamais cultiver.

Vos autorités communales tentent, elles aussi, de maintenir la vie sous ses formes les plus indispensables. Continuer à assumer nos missions, en pensant au bonheur de nos aînés, à l'avenir de nos enfants ou à la nécessité de tendre la main à ceux qui connaissent de

plus grandes difficultés. En cette période, voilà ce qui nous semble être le cœur de notre action pour qu'Ouffet reste une commune dans laquelle les habitants sont épanouis, cherchant leur bien-être sans empiéter sur celui de la collectivité : être solidaires pour être heureux.

Nous viendrons à bout de ce virus, c'est une certitude. Les recherches pour trouver un vaccin vont à toute allure. Les mesures prises par les différents gouvernements, aussi dures soient-elles, vont porter leurs fruits. Les secteurs les plus touchés ne seront pas abandonnés. Des solutions seront trouvées. Nos libertés reviendront. D'autant plus rapidement si nous retrouvons cette ténacité et cette énergie qui avaient été les nôtres lors du confinement. En jouant ce jeu, vous jouerez aussi un rôle majeur dans ce retour à la normale.

Nous, service public, suivons de près l'actualité Covid-19 et continuons, autant que faire se peut, à assurer notre mission. L'administration communale, le conseil, le collège, le CPAS et moi-même sommes à votre disposition si vous avez besoin d'aide. N'hésitez pas à faire appel à nous, nous sommes là pour ça.

Notre commune continue à vivre en ces temps troublés.

Caroline CASSART-MAILLEUX

NB : Notez cependant que ces mots ont été écrits avant la réunion du comité de concertation vendredi 23 octobre. Gageons que ces mots et que les informations transmises dans ce bulletin communal soient toujours d'actualité dans les prochains jours...



La collecte des sacs transparents

La prochaine collecte des sacs transparents (plastiques souples) aura lieu le **Vendredi 27 novembre 2020**.



Nous vous rappelons qu'il est impératif de **déposer vos sacs** à rue **la veille au soir** car le ramassage débute à 6h00 du matin.

Les sacs déposés trop tard ne pourront donc plus être collectés avant la prochaine collecte de **janvier 2021**.

Commémoration de l'Armistice

Cette année, les commémorations de la guerre 14-18 auront lieu le mardi 10/11.

Nous invitons les habitants d'Ellemelle, Ouffet et de Warzée à nous rejoindre sur la Grand'Place dès 08h30. Les membres du Conseil communal se rendront aux monuments de Warzée et d'Ellemelle aux environs de 9h00 et 9h15.

Nous vous demandons de vous munir de votre masque et de veiller au respect de la distancion sociale.



« La Sittelle » - Fêtes de fin d'année 2020

Durant les fêtes de fin d'année, la Sittelle sera **accessible** aux dates suivantes : **21, 22, 23, 28, 29 et 30** décembre 2020.

Fermeture du 24 au 25 décembre et du 31 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021 inclus.

Agence Locale pour l'Emploi – Changement d'horaire

A partir de ce 1^{er} novembre : accessible au public le mercredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 14 h 30. Le jeudi, de 9 h à 12 h et sur rendez-vous l'après-midi.

Avis à nos aînés

Afin de protéger au mieux nos aînés, les chauffeurs de l'Ouffibus de votre CPAS sont à nouveau disponibles pour effectuer vos courses alimentaires et de première nécessité tout comme lors de la première vague de l'épidémie.

Ce service est accessible aux personnes à risque et/ou âgées de 65 ans et plus. **Contact** : 0474/80.20.62.

Pour votre information, une tranche horaire est également consacrée prioritairement entre 8h30 et 9h30 pour nos aînés au Delhaize, afin qu'ils aient le moins de contact possible avec la population. Merci de respecter ce timing un maximum.

Urgences sociales : Nous vous rappelons le numéro d'appel, gratuit, conseillé par les autorités de la Wallonie où trouver des informations qui pourront vous aider en cas de différents problèmes : aides sociales, aides alimentaires, situations professionnelles délicates, problèmes de logement, les crédits...

Wallonie **Urgence sociale**



Nous vous rappelons que : Votre CPAS est au service de tous que ce soit pour un conseil, une aide, un appui, des repas chauds,... nos services sont là pour vous aider lors de conditions difficiles.

Allocations de chauffage 2020



Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Les personnes ayant un statut BIM ;
- ✓ Les ménages dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 19.566,25 € majoré de 3.622,24 € par personne à charge.
- ✓ Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte ;
- ✓ Les personnes sous médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes.

Pour quel type de chauffage ?

- ✓ Gasoil de chauffage en vrac et à la pompe ;
- ✓ Pétrole lampant (acheté à la pompe), le CPAS vérifiera à votre domicile que vous vous chauffez à l'aide dudit combustible ;
- ✓ Gaz propane en vrac.

Quelle intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'intervention est calculée au litre. Elle peut atteindre un montant maximum de 210 € par an et 1500 litres par famille et par an.

Pour les combustibles achetés à la pompe, l'allocation est forfaitaire et s'élève à 210€ par an. Dans ce cas, un seul ticket à la pompe suffit pour y prétendre.

Quelles démarches ?

Se rendre au CPAS dans les 60 jours de la livraison muni de votre carte d'identité, de la facture et d'une preuve de revenus. Après vérification et acceptation par le conseil de l'action sociale, le montant de la prime sera versé sur votre compte ou sur le compte du fournisseur.

Le CPAS est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Conseil Communal Consultatif des Aînés

TRICOTONS ET GARDONS LE MORAL ENSEMBLE

Le Conseil Communal Consultatif des Aînés vous propose une après-midi de détente.

Tricotons, crochetons, papotons, communiquons nos connaissances. Certain(e)s seront expert(e)s, d'autres seront débutant(e)s, le principal est prendre du plaisir en s'occupant.

Cette nouvelle activité vous est proposée le jeudi 12 novembre dans la salle du conseil de l'Administration communale de 14h15 à 16h45.

Vu la situation sanitaire, il sera nécessaire de vous inscrire afin que nous prenions les mesures de sécurité requises.

Pour cela contactez Mariette Henry au 0479 78 93 78.

Au plaisir de vous rencontrer pour passer un moment agréable. N'oubliez pas vos aiguilles, laines, idées, soit le matériel nécessaire. Nous offrirons le café, offrez votre bonne humeur.

Nous nous réjouissons de vous accueillir.

Petit bout de notre histoire

La journée s'annonce radieuse en ce dimanche 24 octobre 1920. Le village est en effervescence ; sur la Grand-Place, on s'affaire, on met la main aux derniers préparatifs d'une cérémonie mémorable : l'inauguration du tout nouveau monument commémoratif à la mémoire des morts pour la Patrie. Mais avant de poursuivre notre récit, un petit retour en arrière nous semble utile.



Le 8 avril 1919, le conseil communal⁽¹⁾ décide l'érection sur la place publique dite de "l'étang"⁽²⁾ d'un monument commémoratif de la guerre 1914-1918 ; le but : honorer les victimes ouffetoises de ce conflit sans précédent. Le 7 septembre 1919, le conseil approuve les plans et cahiers des charges présentés par monsieur BARSIN, architecte liégeois, pour l'érection sur la place publique dite de "l'étang" d'un monument commémoratif de la Victoire. Le cahier des charges est particulièrement sévère quant à la qualité des matériaux à utiliser.

Le 8 janvier 1920, à 11 heures, dans la salle communale, ouverture de deux soumissions. La première émane de monsieur Émile Beaulieu, entrepreneur à Seraing, moyennant 36700 F. Monsieur Désiré SPRUMONT⁽³⁾, entrepreneur à Ouffet, remporte le marché moyennant 34525 F⁽⁴⁾ ; il est invité à commencer les travaux le 29 avril 1920. Le 30 septembre 1920, le collège échevinal demande à l'architecte la pose d'une plaque en bronze reprenant les noms des combattants survivants et des déportés. Nous y retrouvons le nom d'Émile Kefer dont nous avons commenté précédemment la "carrière" militaire.



Le monument porte, gravés dans la pierre, les noms des concepteurs et du sculpteur. Le premier déjà cité, l'architecte Joseph Barsin résidait place Saint-Jean, 39 à Liège ; il avait participé à l'exposition d'architecture de 1921 qui s'était déroulée au palais des Beaux-arts de la Boverie en y présentant le "Monument aux Braves de la commune d'Ouffet" (perspective et photographie de la figure).

Le second, le sculpteur Jean André Van Neste, né à Grivegnée en 1883, résidait quai des Ardennes, 53, à Liège ; il avait fourni le modèle en plâtre de la statue du soldat et divers moules (boules, flambeaux, etc.) ; nous vous proposons l'en-tête de l'une de ses factures ; *Atelier de décoration fondé en 1908 – travaux de luxe ordinaire, modèles & moulages pour bâtiments carton-pierre, bois, plâtre, ciment, briques en terre-cuite pour cheminées.*



Le troisième, Joseph Sprumont⁽⁵⁾, un sculpteur bien connu à Ouffet et environs, avait, entre autres, réalisé d'après le modèle cité, le soldat dont l'équipement utilisé en 1918 est parfaitement reproduit. Le monument fut exécuté à la carrière A. Brahy, A. Guilmot et Cie à Ouffet. Il s'agit de l'une des carrières de Temme ; un permis d'exploiter une carrière de "petit granit" est délivré à "Brahy Frères" le 18/07/1899, à la société "A. Brahy, A. Clément et Cie" le 11/07/1911 et à la société A. Brahy, A. Guilmot et Cie le 22/05/1913.

Le journal "La Meuse" du lundi 18 octobre 1920 nous présente le programme de la journée d'inauguration... "Le dimanche 24 courant aura lieu l'inauguration du superbe monument que le conseil a fait ériger à la mémoire des neuf braves Ouffetois tombés au Champ d'Honneur. À 10 heures, service funèbre avec accompagnement de la musique du 12^e de Ligne. À 11 heures, réception à la maison communale de la section des 47 combattants et des trois déportés. À 13 heures, formation du cortège place de la gare qui, après avoir parcouru les diverses sections de la commune, se rendra au monument où un groupe de demoiselles remettra un magnifique drapeau à nos vaillants combattants. Cette belle cérémonie sera rehaussée par le concours des enfants des écoles, de bon nombre de sociétés étrangères et différents groupes de combattants. Le soir, grande illumination et concert au kiosque".



Lejeune
Marcel

Des soldats d'Ouffet en garnison à Gand (22^e de Ligne, à la caserne Saint-Pierre) sollicitèrent le bourgmestre afin qu'il adresse une demande de congé à leur colonel ; motif... participer à cette grande et mémorable cérémonie ; la lettre, en date du 05/09/1920, rédigée par Marcel Lejeune⁽⁶⁾, ancien fontainier, fossoyeur, garde-champêtre et résistant, compte 22 noms dont certains encore connus. La musique du 12^e de Ligne prêta également son concours, le transport de la clique et la nourriture étant cependant à la charge de la commune.

De nombreuses sociétés locales participèrent à cet important événement ; nous citerons, entre autres :



La mutuelle "L'égalité", fondée en 1896 et reconnue par A.R. du 13/11/1913. Les comptes de l'année 1929 (début de la crise) nous apprennent que le service médical et pharmaceutique compte 116 chefs de famille, 105 conjoints, 64 enfants de moins de 14 ans, 14 de 14 à 18 ans, 8 ascendants de plus de 55 ans et 52 membres sans charge de famille. La cotisation est de 4 F par mois ; une consultation coûte 6 F, remboursée à 4 F 50, une visite 9F, remboursée à 7 F. Intervention dans le prix des médicaments : 80 %.

COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ DE SERAING ET EXTENSIONS

Société Anonyme au Capital de 50.000.000 de francs
SIÈGE SOCIAL : RUE DU CONGRÈS, 16, BRUXELLES

La compagnie (bureaux de Liège) plaça de nombreuses lampes supplémentaires afin d'illuminer le spectacle. Dès 1912, cette société avait été chargée de l'électrification du village ; en 1936, elle avait construit à Lizin, une cabine de transformation ressemblant à un petit donjon aujourd'hui disparu, ceci dans le but de préserver le site.



Les chemins de fer vicinaux organisèrent deux trains spéciaux ; l'un au départ de Clavier (en partance à 12 h) pour arriver à Ouffet à 13 h, le retour étant prévu vers 17 h 30 ; le second au départ de Comblain vers 13 h.



Participèrent aussi à l'inauguration, la société "L'Avenir", la société de gymnastique "L'Espoir", la société de musique "Sainte-Cécile"⁽⁷⁾, les représentants de la carrière "Clément Frères", la société des "Amis réunis" de Fairon, etc. Bien sûr, furent invités les auteurs du monument, intellectuels et manuels confondus.

Voici l'invitation que la Fédération Nationale des Combattants 1914-1918 envoya à ses membres ; les sections devaient s'engager à assister à la manifestation avec leur drapeau.



Le Journal "La Meuse" du mardi 26 octobre 1920 nous restitue brièvement le déroulement de la cérémonie...

"L'inauguration du monument a eu lieu ce dimanche dans la pleine lumière d'un beau soleil d'or. À une heure, le cortège s'est formé et a parcouru tout le village. En tête venaient les enfants des écoles puis un groupe de jeunes filles représentant les nations alliées⁽⁸⁾. Des sociétés nombreuses participaient au cortège long, ému, impressionnant qui a parcouru toute la localité pour se grouper autour du superbe monument qui magnifie les enfants de la localité tombés au cours de la Grande Guerre. La musique du 12^e de Ligne, mise à disposition de l'actif comité par l'Autorité militaire prête son concours à cette brillante manifestation et exécute au cours de la cérémonie de vibrantes marches militaires sous l'habile direction de son chef, le lieutenant Maréchal. Au pied du monument, le bourgmestre a pris la parole pour rappeler l'héroïque conduite des enfants d'Ouffet, héroïsme que salue le Conseil communal, porte-parole de ses administrés. La foule émue s'est ralliée à la superbe péroraison de l'orateur magnifiant le rôle militaire des gars de la localité. Et dans le soleil clair et chaud, le monument élevait sa beauté en l'honneur des combattants.

Par la suite, une association pour l'œuvre de l'entretien du monument communal d'Ouffet voit le jour en 1924 ; elle dispose d'un capital de 10000 F (un don d'Alphonse Guilmot) dont les intérêts seront utilisés audit entretien. Elle existe encore en 1954, mais l'A.S.B.L. sera liquidée en 1965 et l'avoir net, soit 10000 F sera reversé à la commune.

Notice explicative

- (1) Conseil communal : Godelet, bourgmestre ; Clément, Genot, échevins ; Focant, Guilmot, Rasquin, conseillers ; Boulet, secrétaire.
- (2) Les premiers arbres avaient été plantés sur la place le 20/11/1911 ; il s'agissait d'ormes, tilleuls argentés et marronniers. Le 31/12/1921, le conseil invite le collège à remplacer les arbres morts ci-devant la drève qui ont été coupés et à compléter la plantation derrière le monument.
- (3) Désiré Sprumont : né à Sclayn le 03/05/1871, frère de Joseph, marbrier ; son atelier était situé rue Sauvenière, à côté de la maison Lambin.
- (4) 34525 F : notre calcul (chiffres arrondis) est basé sur l'index des prix à la consommation provenant des tables de la Banque Nationale. Pour conserver le pouvoir d'achat de 100 F de 1914, il faudrait 26000 F de 2019 soit 650 €. Le monument ayant coûté + ou - 34500 F de 1914, il faudrait aujourd'hui + ou - 9000000 F soit 225000 €. Une petite remarque ... en 1920, 100 F de 1914 n'avait plus qu'un pouvoir d'achat de 22 F.

(5) Joseph Sprumont : né à Sclayn le 03/05/1871, frère de Désiré ; il a laissé de nombreuses œuvres dont la statue de Jeanne Lardot volée au cimetière d'Ouffet, l'autel de l'église, les deux médaillons de pierre qui ornent sa tombe, etc.

(6) Il s'agit de : Lejeune Marcel, Donis Auguste, Delvaux Lucien, Xhenceval Albin, Potty Jules, Mazy Maurice, Blétard André, Bernard Eugène, Goffard Justin, Blétard Louis, Fouat Eudore, Decroupette Ernest, Close Xavier et Pirotte Victor.

(7) La Royale Sainte-Cécile Harmonie et Dramatique fut fondée en 1844 ; en 1955, forte d'une longue expérience théâtrale, elle se lança dans la revue franco-wallonne avec une pièce du genre "Les Képis d'Ouffet", écrite par Émile Lallemand et mise en scène par Alexis Henry.

(8) Alice Sparmont (1913-2013), élève à l'école des Pahys, se souvenait très bien de la cérémonie ; les filles des combattants étaient habillées de costumes de papier aux couleurs nationales ; une facture de 75 F, pour locations de costumes et tableaux, émise par Arnold Ketelslegers de Liège, est réglée le 10/11/1920.

Réponse au petit jeu d'observation

La légende de la carte postale mentionne l'architecte BURSIN alors que son véritable nom est BARSIN (voir photo du pilier ci-dessus). A répondu correctement monsieur Ruthy Philippe.

Petit jeu de recherche : Où se trouve la tombe de Joseph Sprumont et quel numéro porte-t-elle ?

Nous terminerons par un petit commentaire. L'espace attribué à la rubrique "Petit bout de notre Histoire" étant limité, nous avons dû réduire drastiquement les informations et illustrations. Nous comprenons très bien cette nécessité, l'écrit ayant un coût et n'étant pas, comme le virtuel, extensible à l'infini. Vous pouvez, bien sûr, retrouver ce récit sur le site communal à la rubrique bulletin.

Focan Michel 10/10/2020

Renov'Energie - 1 million d'euros investis dans la rénovation énergétique des logements !!

L'opération Renov'Energie menée à Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot mobilise de plus en plus de candidats rénovateurs. En seulement 2 années, 114 propriétaires de logements se sont inscrits et sont dès lors accompagnés personnellement et gratuitement pour concrétiser leur projet. Motivés par des primes avantageuses et des déductions fiscales, les 43 premiers propriétaires ont déjà investi plus d'un million d'euros. Vous êtes propriétaire et habitez dans une maison de plus de 20 ans. Inscrivez-vous !

Selon le Plan Climat du Condroz, plus de 30% des émissions de CO2 du territoire sont liés au logement. Améliorer l'efficacité énergétique des logements est donc un levier essentiel de lutte contre les changements climatiques. D'autre part, cela participe au développement d'entreprises locales et d'emplois non localisables. En plus, c'est souvent rentable et cela améliore le confort du bâtiment.

Pour autant, le chemin menant à des travaux réussis est parsemé d'embûches. C'est la raison de l'opération Renov'Energie qui apporte des réponses claires, chiffrées et personnalisées aux différentes étapes d'une rénovation énergétique : combien ça coûte, combien ça rapporte, comment faire ?

Des témoignages et autres informations utiles sont disponibles via le site du projet (www.RenovEnergie.be).

Pour faire effet boule de neige, atteindre 2 millions d'investissement dans la rénovation énergétique des logements et diminuer les émissions de CO2, l'opération est relancée pour une 3ème saison, avec des séances d'information prévues à 20h : le 16/11 à Marchin (Maison des Solidarités, Place Belle-Maison, 14), le 17/11 en visioconférence ; le 18/11 à Nandrin (salle Saint-Séverin, rue d'Engihoul, 17); le 19/11 à Clavier (Salle La Grange, rue du Centre, 21). Inscription obligatoire via energie@galcondruses.be. Mesures Covid respectées et nombre limité de places.

Des primes complémentaires sont disponibles dans certaines communes. Renseignez-vous auprès de votre administration communale.

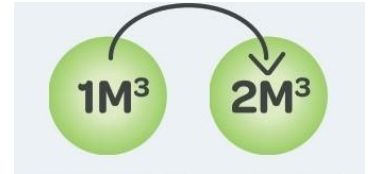
Menée par le GAL Pays Des Condruses avec l'appui de la Coopérative Corenove, l'opération Renov'Energie 'condrusienne' est financée par l'UE, la Wallonie et les communes du territoire. Contacts : Geoffroy Germeau, Marc Wauthélet – energie@galcondruses.be – 085/27.46.14 – 0486/348141.



Recyparc : l'apport journalier doublé

Depuis le 1^{er} octobre, il est proposé aux citoyens de déposer jusqu'à 2m³/jour dans l'ensemble des recyparcs.

Parce qu'une de nos missions est l'amélioration continue, Intradel propose désormais aux citoyens d'apporter jusqu'à 2m³/jour au recyparc, tous matériaux confondus.



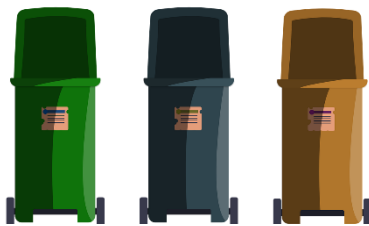
Nous pouvons désormais répondre à l'attente de nombreux citoyens et permettre de déposer plus de ressources en une visite, dans le respect des quotas annuels. La limite de 1m³ par jour devient 2m³ dans l'ensemble des recyparcs.

Quels sont les avantages de l'augmentation de ce volume quotidien ? Gain de temps pour les visiteurs : 1 visite au lieu de 2 - Réduction de l'impact environnemental : Moins de déplacement - Réduction des files au recyparc : Moins de visiteurs - Atmosphère plus sereine : Réduction des refus

Un plus grand volume journalier, donc plus de déchets au final ?

Non, car les quotas annuels restent inchangés. N'hésitez pas à vous adresser aux préposés pour connaître l'état de vos apports.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter soit le site d'Intradel directement ou le site internet communal www.ouffet.be dans la rubrique « Actualités ».



Taxe immondices 2021

La taxe immondice 2021 a été adoptée par le **Conseil communal en séance du 19 octobre 2020**.

Il a souhaité éviter une augmentation du montant de la taxe afin de favoriser les citoyens attentifs au tri et à la gestion des déchets, mais aussi afin de respecter le coût-vérité, imposé aux Communes depuis 2008.

En effet, selon la **réglementation wallonne**, les Communes doivent appliquer ce principe du **coût-vérité** en termes de gestion des déchets. L'ensemble des coûts relatifs à la gestion des déchets ménagers dans une Commune doit être couvert par des recettes spécifiques aux déchets ménagers. La Commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge. C'est finalement le **principe du pollueur-payeur**. L'objectif est de **conscientiser la population et de l'inviter à réduire la quantité de déchets produits**.

Dans cette optique, le Conseil a décidé de **diminuer le poids des ordures ménagères compris dans le forfait** (conteneur noir) ; le faisant passer de 45 à 40 kg par an et par personne.

La partie forfaitaire comprend :

30 levées par an et par ménage

40 kg ordures ménagères par an et par personne (conteneur noir)

35 kg déchets organiques par an et par personne (conteneur vert)

Kg illimités de déchets papier et carton (conteneur jaune)

Kg et levées illimités de déchets PMC et P+MC

L'accès complet au réseau de **recyparcs** et aux **bulles à verre**

Evacuation des encombrants par la Ressourcerie du pays de Liège
(infos dans un prochain bulletin communal)

Une participation aux **actions de prévention et de communication**

Montant du forfait :

Isolé	75 €
Ménage de 2 personnes	120 €
Ménage de 3 personnes ou plus	160 €
Second résident	75 €
Assimilés	30 €

Exonérations et réductions (non cumulatives)

Gardiennes agréées ONE	50 €
Revenus modestes (si revenu du ménage \leq R.I.S.)	25 €
Personnes incontinentes	50 €

La partie proportionnelle

Si un ménage dépasse la quantité de déchets et le nombre de levées compris dans le forfait, une facture complémentaire lui sera adressée. Le montant de la taxe proportionnelle comme suit :

Levée	1 €
Déchets ménagers entre 45kg et 80kg par an et par habitant	0,25 €
Déchets ménagers supérieurs à 80kg par an et par habitant	0,35 €
Déchets organiques supérieurs à 35kg par an et par habitant	0,08 €

Quid en cas de changement d'adresse ?

La taxe est annuelle et non fractionnable et s'applique à la situation existante au 1^{er} janvier 2020. La détermination de la qualité de personne isolée ainsi que du nombre de personnes composant le ménage s'effectue sur la base des registres de la population à cette même date.

Si vous vous êtes domiciliés sur la Commune après le 1^{er} janvier 2021, la taxe forfaitaire ne vous sera pas appliquée en 2021 ; seuls le poids et les levées vous seront comptabilisés selon le tarif « partie proportionnelle ».

Si vous déménagez vers une autre commune après le 1^{er} janvier 2021, la taxe forfaitaire vous sera appliquée à Ouffet, mais pas dans votre nouvelle commune où vous serez redevables uniquement du poids et des levées.

Vous souhaitez obtenir plus d'informations ? Nous vous invitons à consulter le règlement complet sur <https://www.ouffet.be/ma-commune/services-communaux/recette-taxes/taxes-communales> ou à contacter le service administratif via commune@ouffet.be.